

ÉTAT DE SITUATION

Référence : 19-SP-00825

Date : 3 décembre 2019

Direction (s) générale(s) : Direction générale de la santé publique

Direction(s) : Direction du développement, de l'adaptation et de l'intégration sociale

Sujet : Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance

Problématique (Rappel des faits et enjeux)

En 2004, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a publié un cadre de référence sur les Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance (SIPPE) à l'intention des familles vivant en contexte de vulnérabilité, visant à soutenir ces familles de la grossesse jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de 5 ans.

Les SIPPE sont offerts dans toutes les régions du Québec. Les centres intégrés de santé et de services sociaux et les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux en sont les principaux mandataires et ont la responsabilité d'en soutenir l'implantation. Les services prennent la forme d'un accompagnement des familles se traduisant principalement par des visites à domicile, des interventions de groupe, un soutien à des interventions éducatives précoces auprès des enfants (en collaboration avec les services de garde éducatifs à l'enfance), un accompagnement vers les ressources du milieu et une participation à des actions intersectorielles visant à soutenir la création d'environnements favorables au développement optimal des enfants.

Données probantes (Analyses récentes dans le domaine)

Un budget global annuel d'environ 44 M\$ est consacré aux SIPPE. En 2016-2017, 78 % (3 765) des femmes admissibles et ayant accouché dans l'année ont bénéficié de ces services.

Étapes franchies

Au début de l'automne 2016, le MSSS a entrepris une mise à jour du cadre de référence des SIPPE. Ces travaux d'actualisation s'inscrivent dans la mise en œuvre du Plan thématique tripartite en matière de développement global des enfants et des jeunes (Axe 1) du Programme national de santé publique 2015-2025 dont l'une des actions à réaliser est de « mettre à jour, en collaboration avec l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), le Cadre de référence des SIPPE, les modalités de suivi de leur mise en œuvre et les indicateurs, et ce, à partir des recommandations sur l'optimisation des SIPPE du comité-conseil post-chantiers sur les SIPPE (2011) ».

Le nouveau cadre de référence est terminé et est publié depuis septembre 2019. Un comité de suivi de l'implantation a été mis sur pied en janvier 2019, afin de déterminer et de soutenir les stratégies optimales de mise en œuvre du nouveau cadre. Afin de faciliter le processus d'appropriation, des activités de transfert de connaissances ont été développées et seront réalisées au cours de l'automne 2019 et de l'hiver 2020. Les travaux portant sur le développement des indicateurs de suivi de programme sont en cours. Une évaluation du programme SIPPE aura lieu en 2019-2020, conjointement avec la Direction de l'évaluation du MSSS.

Étapes à venir

D'autres travaux sont en cours concernant les SIPPE. Le MSSS a donné un mandat à l'INSPQ dans le but de mieux définir l'isolement social, qui est maintenant un critère d'admissibilité au programme SIPPE. Finalement, le MSSS a mandaté l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux pour le développement d'une grille d'analyse approfondie des besoins des familles admissibles aux SIPPE, afin de les orienter vers le bon service.

Interventions ministérielles ou gouvernementales suggérées



Horacio Arruda
Directeur national de santé publique
et sous-ministre adjoint

2019-12-04

Date